

GUIDE PRATIQUE

Votre enfant est en situation de handicap visuel. Comment formuler une demande à la MDPH ?

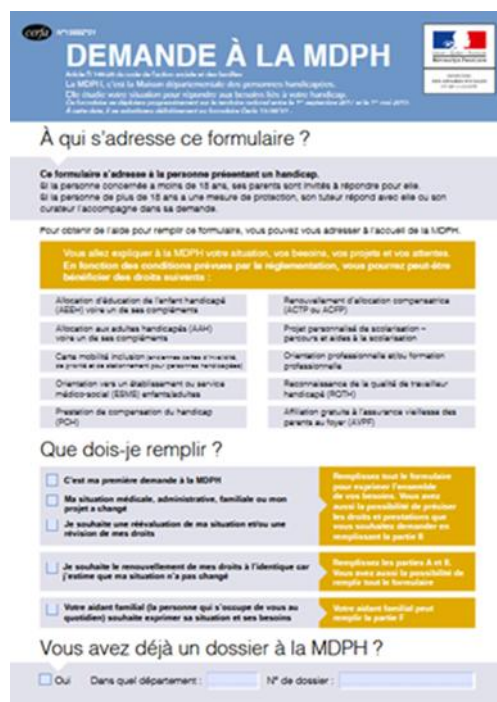
Dans ce guide est abordé la constitution d'un premier dossier ou d'une demande de révision suite à l'aggravation du handicap de votre enfant à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ou à la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) de votre département.

Pourquoi réaliser cette démarche ?

Obtenir une reconnaissance de son handicap.

Ouvrir à des droits de compensation et à des aides financières.

Bénéficier d'un accompagnement pour favoriser l'insertion sociale et scolaire de votre enfant.



DEMANDE À LA MDPH

Article 10 de la loi n° 2005-105 du 12 février 2005 relative à l'égalité des territoires de l'éducation et des territoires de l'éducation.

La MDPH, c'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Ce dossier vous servira pour répondre aux besoins liés à votre handicap.

Il vous servira également pour répondre aux besoins liés à votre handicap.

À quel titre ?

À qui s'adresse ce formulaire ?

Ce formulaire s'adresse à la personne présentant un handicap.

Si la personne concernée a moins de 18 ans, ses parents sont invités à répondre pour elle.

Si la personne de plus de 18 ans a une mesure de protection, son tuteur répond avec elle ou son curateur l'accompagne dans sa demande.

Pour obtenir de l'aide pour remplir ce formulaire, vous pouvez vous adresser à l'accueil de la MDPH.

Vous allez expliquer à la MDPH votre situation, vos besoins, vos projets et vos attentes.

En fonction des conditions prévues par la réglementation, vous pourrez peut-être bénéficier des droits suivants :

Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) verse un de ses compléments	Renouvellement d'allocation compensatrice (ACTP ou ACTFP)
Allocation aux adultes handicapés (AAH) verse un de ses compléments	Projet personnalisé de scolarisation - Permis et aides à la scolarisation
Carte mobilité inclusion (seulement pour les personnes handicapées)	Orientation professionnelle et formation professionnelle
Orientation vers un établissement ou service médico-social (ESMS) enfants/adultes	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH)
Prestation de compensation du handicap (PCH)	Affiliation gratuite à l'assurance vieillesse des parents au foyer (AVPF)

Que dois-je remplir ?

☐ C'est ma première demande à la MDPH

☐ Ma situation médicale, administrative, familiale ou mon projet a changé

☐ Je souhaite une réévaluation de ma situation et/ou une révision de mes droits

☐ Je souhaite le renouvellement de mes droits à l'identique car j'estime que ma situation n'a pas changé

☐ Votre enfant/familial (la personne qui s'occupe de vous au quotidien) souhaite expliquer sa situation et ses besoins

Remplissez tout le formulaire pour expliquer l'ensemble de vos besoins. Vous aurez aussi la possibilité de préciser les droits et prestations que vous souhaitez demander en remplissant le point 6.

Remplissez les parties A et B. Vous avez aussi la possibilité de remplir tout le formulaire.

Vous adressez familial pour remplir le point 7.

Vous avez déjà un dossier à la MDPH ?

☐ Oui Dans quel département : N° de dossier :

Où trouver le formulaire de demande ?

Le formulaire est disponible en version :

Papier mis à disposition dans les MDPH, les MDA et les services sociaux de proximité (CDAS, CCAS...).

Numérique téléchargeable sur les sites internet des MDPH / MDA. Le document en PDF remplissable est compatible avec les logiciels d'agrandissement de caractères et de synthèse vocale.

Il est également possible de formuler une demande via le site internet : mdphenligne.cnsa.fr. Ce site est accessible aux personnes déficientes

visuelles et intègre des options d'accessibilité ; agrandissement des caractères, modification des contrastes, lecture audio du document.

Comment remplir le formulaire de demande ?

Le formulaire de demande comprend 20 pages, tout n'est pas à remplir. Le document est organisé en différentes parties pour compléter uniquement les parties qui correspondent aux besoins de votre enfant ; vie quotidienne, vie scolaire, vie professionnelle.

PARTIE A – VOTRE IDENTITÉ

Obligatoire à compléter, elle est organisée en rubriques :

A1 – Identité de l'enfant

Déclinez l'identité de votre enfant, précisez son adresse de domiciliation. Précisez le nom de l'organisme d'assurance maladie ainsi que le numéro de sécurité sociale de votre enfant.

A2 – Autorité parentale

Indiquez l'identité et les coordonnées des parents détenteurs de l'autorité parentale. En cas de séparation des parents, vous devez obligatoirement noter l'identité des deux parents.

A3 – Vous êtes aidé(e) dans vos démarches MDPH

Déclinez l'identité de la personne qui vous aide à compléter le formulaire de demande. La personne peut être par exemple un proche aidant, un travailleur social, un professionnel exerçant dans l'établissement ou service médico-social accompagnant votre enfant.

- *Pourquoi communiquer cette information ?* La MDPH / MDA peut contacter la personne identifiée pour comprendre la situation et évaluer au mieux les besoins de compensation au handicap.

A4 – Vous bénéficiez d'une mesure de protection

Rubrique à ne pas remplir, elle concerne les demandes formulées pour un adulte.

A5 – Demande d'un traitement en urgence

Vous pouvez demander une instruction rapide du dossier de votre enfant si vous êtes dans une des situations suivantes :

Votre enfant n'arrive plus ou risque de ne plus pouvoir vivre chez vous.
L'école ne peut plus ou risque de ne plus pouvoir l'accueillir.

Votre enfant sort d'une hospitalisation et il ne peut pas retourner vivre à votre domicile.

À la fin de la partie **VOTRE IDENTITÉ** (à la page 4), **datez, signez le formulaire** et cochez la case pour certifier l'exactitude des informations déclarées. Et il vous est demandé si vous acceptez ou non que la MDPH / MDA contacte les professionnels qui vous accompagnent pour évaluer au mieux la situation et pour identifier les besoins de compensation.

ATTENTION : Le formulaire doit être signé par le ou les parents qui exercent l'autorité parentale. La signature des deux parents n'est pas obligatoire sauf en cas de demande d'orientation vers un établissement médico-social.

En cas de séparation des parents, un seul parent peut être signataire. L'autre parent sera informé des décisions prises par la MDPH / MDA, il est donc important de bien préciser son adresse à la page 2 du formulaire.



La demande à la MDPH est un acte usuel, cela signifie qu'un seul parent peut effectuer la demande, en agissant sous l'accord présumé de l'autre parent, conformément à l'article 372-2 du Code civil.

PARTIE B – VOTRE VIE QUOTIDIENNE

À compléter si votre enfant rencontre des difficultés dans la vie quotidienne et que vous souhaitez qu'il soit aidé dans ce domaine.

B1 – Votre vie quotidienne

Dans cette rubrique vous êtes invité(e) à préciser si votre enfant vit avec son ou ses parents ou s'il est hébergé dans un établissement médico-social ou de soins. Dans ce cas, précisez le nom de la structure.

La partie « *aide financière et ressources* » n'est pas à compléter. Elle concerne les demandes formulées par un adulte.

Dans le tableau situé en haut de la page 6, précisez **quels sont les aménagements que bénéficie votre enfant en lien avec son handicap**:

☐ Aide technique, matériel ou équipement	☐ Aménagement de logement	☐ Aménagement de véhicule	☐ Aides animales
	☐ Aides techniques (préciser) : ex : barre d'appui, déambulateur...		
	☐ Autres :		
☐ Aide à la personne (avec quelqu'un qui aide)	☐ Votre famille		☐ Professionnel de soins à domicile
	☐ Un accompagnement médico-social		
	☐ Autres :		

Pour compléter ce tableau, posez-vous les questions suivantes : avez-vous adapté le domicile ? Votre enfant est-il équipé d'aide(s) technique(s) (exemples : loupe, logiciel informatique adapté, canne de locomotion...) ? Votre enfant est-il aidé au quotidien ou régulièrement par un membre de la famille, un service d'aide à domicile, un professionnel de soins, un service médico-social ?

ATTENTION : Ce tableau est à compléter pour informer la MDPH / MDA de la situation actuelle et des moyens de compensation que vous avez mobilisés. Ces informations sont indispensables pour favoriser une évaluation au plus juste des besoins de votre enfant pour obtenir des aides adaptées à sa situation.

Dans la rubrique « **présence d'une personne auprès de l'enfant** », indiquez si vous avez dû diminuer votre activité professionnelle ou renoncer à travailler pour être présent auprès de votre enfant. Et précisez également si vous avez recours à une aide humaine rémunérée pour vous aider dans votre quotidien.

La rubrique « **frais liés au handicap et restant à charge** » précisez les montants des frais engagés en lien avec le handicap de votre enfant (exemples : soins médicaux partiellement ou non remboursés, frais de transport pour se rendre dans un établissement médico-social, achat d'aides techniques...).

ATTENTION : Les informations contenues dans ces rubriques permettent à la MDPH / MDA d'identifier les dépenses qui sont à votre charge pour déterminer si vous pouvez bénéficier d'aides financières.

B2 – Vos besoins dans la vie quotidienne

Précisez les besoins de compensation de votre enfant en identifiant les difficultés rencontrées dans la vie quotidienne. La MDPH liste plusieurs activités organisées par thèmes ; vie à domicile, se déplacer, vie sociale.

Pour compléter cette rubrique nous vous recommandons de vous poser la question suivante pour chaque activité listée ;

Est-ce que mon enfant est en difficulté pour réaliser cette activité ?

Si oui, cochez la case correspondante à l'activité. Pensez à adapter les réponses à l'âge de votre enfant et en comparaison aux enfants du même âge ne présentant pas de handicap.

ATTENTION : Pour chaque activité proposée, elle inclut la réalisation de plusieurs actions. Exemples :

- Pour *s'habiller*, plusieurs actions sont identifiées, à savoir réussir à différencier les vêtements dans la penderie, à mettre correctement son habit, arriver à boutonner, à fermer une fermeture éclair, à voir si le vêtement est propre...
- Pour *prendre les repas*, les actions sont diverses telles que réussir à se servir à boire sans renverser, à se servir à manger, à couper les aliments, à repérer les aliments dans l'assiette...

Si votre enfant rencontre une difficulté pour réaliser une ou plusieurs actions, cochez la case correspondante à l'activité pour mettre en avant les répercussions de son handicap dans la vie quotidienne.

Vous pouvez aussi nommer d'autres activités dans lesquelles votre enfant est en difficulté. Exemples : lecture, écriture, usage du téléphone portable et / ou de l'ordinateur...

B3 – Les attentes pour compenser la situation de handicap

Vous êtes invité(e) à exprimer vos souhaits à partir des propositions ; bénéficier d'un aménagement du domicile, avoir recours à une aide humaine, une aide technique, ouvrir droit à des aides financières pour des dépenses liées au handicap...

ATTENTION : Cette rubrique est à compléter pour informer la MDPH / MDA de vos attentes pour favoriser l'autonomie de votre enfant.

Dans le tableau situé en bas de la page 7, vous pouvez préciser si vous avez interpellé un établissement ou un service médico-social pour bénéficier d'un accompagnement adapté de votre enfant.

Avez-vous déjà identifié un établissement ou un service d'accueil, d'accompagnement ou de soin qui pourrait répondre à vos attentes ?		Oui	Non
Si oui lequel / lesquels :		Êtes-vous en contact	Oui Non
		Êtes-vous en contact	Oui Non

La partie **VIE QUOTIDIENNE** appuie les demandes suivantes : cartes de mobilité inclusion mentions stationnement, priorité ou invalidité, Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), orientation vers un établissement ou service médico-social.

RECOMMANDATION :

À la fin de chaque partie, il a un espace libre où vous avez la possibilité de vous exprimer, d'expliquer votre situation, le handicap visuel de votre enfant et ses répercussions, vos souhaits et vos demandes. Au sein des MDPH / MDA, il n'a pas de professionnels spécialisés en basse-vision (ophtalmologues, orthoptistes...). La méconnaissance du handicap visuel et de ses répercussions, liée à l'absence de professionnels spécialisés dans les équipes peut conduire à une mauvaise évaluation de votre situation. Les descriptions précises des difficultés sont donc essentielles. Pour vous aider, vous pouvez décrire une journée type de votre enfant et détailler très précisément les conséquences quotidiennes du handicap.

PARTIE C – VIE SCOLAIRE OU ÉTUDIANTE

À compléter si votre enfant rencontre des difficultés dans sa scolarité et que vous souhaitez qu'il soit aidé.

C1 - Situation scolaire

Précisez la situation scolaire actuelle de votre enfant, les aménagements liés au handicap déjà mis en place.

ATTENTION : Il est important de signaler les adaptations mises en place pour permettre à la MDPH / MDA d'évaluer au mieux la situation, de comprendre les difficultés pour bénéficier d'aides adaptées.

Dans le tableau « **emploi du temps actuel** » notez les sessions de rééducation, les séances avec les professionnels rattachés à un service

médico-social, tous les rendez-vous hebdomadaires spécifiques et en lien avec le handicap. Communiquer ces informations est nécessaire pour permettre à la MDPH / MDA de connaître les besoins d'accompagnement de votre enfant.

C2 – Les besoins dans la vie scolaire

Nommez les besoins de compensation de votre enfant en identifiant les difficultés rencontrées dans la scolarité. Plusieurs activités sont listées (lecture, prendre en notes les cours, se déplacer dans l'établissement...).

Pour compléter cette rubrique nous vous recommandons de vous poser la question suivante pour chaque activité listée ;

Est-ce que mon enfant est en difficulté pour réaliser cette activité ?

Si oui, cochez la case correspondante à l'activité. Pensez à adapter les réponses à l'âge de votre enfant et en comparaison aux enfants du même âge ne présentant pas de handicap.

C3 – Les attentes en matière de vie scolaire, périscolaire

Exprimez vos souhaits pour remédier aux difficultés de votre enfant dans son parcours scolaire.

La partie **VIE SCOLAIRE** appuie les demandes suivantes : élaboration du projet personnalisé de scolarisation, attribution de matériels pédagogiques adaptés, aménagements de la scolarité (exemples : adaptation du rythme scolaire, accompagnement par un AESH), une orientation vers un établissement ou service médico-social, Prestation de Compensation du Handicap (PCH), Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).

PARTIE D - VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE

À compléter si votre enfant est apprenti, salarié et qu'il rencontre des difficultés dans son parcours professionnel et qu'il souhaite être aidé.

D1 – Votre situation

Précisez la situation professionnelle de votre enfant et les aménagements liés au handicap déjà mis en place.

D2 – Votre parcours professionnel

Déclinez son parcours ; quel est son niveau d'études, quels sont les diplômes obtenus, quels postes a-t-il occupé ?

Vous pouvez joindre son Curriculum Vitæ (CV).

D3 – Votre projet professionnel

Nommez les besoins de votre enfant pour favoriser un accès à une formation, à un emploi ou son maintien sur son poste de travail.

La partie **SITUATION PROFESSIONNELLE** appuie les demandes suivantes : Reconnaissance en Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), orientations professionnelles.

PARTIE E – EXPRESSION DES DEMANDES DE DROITS ET PRESTATIONS

Partie facultative, à compléter lorsque vous souhaitez formuler des demandes précises. Néanmoins il n'est pas évident de connaître les droits répondant aux besoins de compensation du handicap de votre enfant. Pour cela, l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH / MDA doit vous proposer les droits correspondant aux besoins exprimés.

Si vous souhaitez formuler des demandes, vous devez cocher les droits dans les rubriques suivantes :

E1 – Demandes relatives à la vie quotidienne ;
Complétez la partie **vous avez moins de 20 ans**.

E2 – Demandes relatives à la vie scolaire ;
Précisez les besoins d'aménagements, d'accompagnement à la scolarité.

E3 – Demandes relatives au travail, à l'emploi et à la formation.
À compléter uniquement si votre enfant est inscrit dans un parcours professionnel.

IMPORTANT :

Pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), notez à quel(s) volet(s) de PCH vous souhaitez accéder (aide humaine, aide technique, aménagement du logement, surcoûts liés au transport, aide animalière).



Surtout **NOTEZ** si vous souhaitez ouvrir droit au **forfait cécité** ou au **forfait surdicécité**.

PARTIE F – VIE DE VOTRE AIDANT FAMILIAL

Partie facultative, elle s'adresse à l'aidant familial de votre enfant (parent, grand-parent, frère / sœur majeur...).

Cette partie a pour objectif de reconnaître le rôle de l'aidant et de le soutenir si besoin. Il est recommandé de compléter cette partie pour signaler à la MDPH / MDA la nécessité d'une présence d'un proche pour aider votre enfant dans son quotidien. L'aidant familial peut également exprimer ses besoins pour être soutenu dans l'aide apportée.

F1 – Situation et besoins de l'aidant familial

L'aidant familial décline son identité, précise l'aide apportée à l'enfant et s'il est soutenu par un tiers ou par un professionnel.

L'aidant familial est également invité à indiquer s'il rencontre ou va prochainement rencontrer des difficultés pour continuer à apporter son aide. Exemples : problème de santé, reprise d'une activité professionnelle, difficulté à assurer l'accompagnement pour cause d'épuisement.

F2 - Vos attentes en tant qu'aidant familial

L'aidant familial est invité à exprimer ses besoins pour être soutenu dans l'aide apportée à son proche. Plusieurs propositions sont formulées : pouvoir vous faire remplacer en cas de besoin, avoir un soutien psychologique, être conseillé pour mieux faire face au handicap de son proche, obtenir une contrepartie financière... Vous pouvez exprimer d'autres besoins non listés.

L'aidant familial doit signer à la fin de la partie F (page 20).

Quels sont les documents à joindre au formulaire ?

Les **DOCUMENTS OBLIGATOIRES** :

- Copie recto / verso des **justificatifs d'identité** de l'enfant et du ou des parents (carte nationale d'identité, passeport).
 - Copie d'un **justificatif de domicile daté de moins de trois mois** du ou des parents (quittance de loyer, facture d'énergie, facture d'abonnement téléphone / internet...).
 - **Certificat médical** complété par le médecin traitant de l'enfant et daté de moins d'un an.
 - **Bilan ophtalmologique** nommé *Volet 2* complété par l'ophtalmologue daté de moins d'un an.
 - En cas de séparation des parents, joindre une photocopie du **jugement attestant des modalités d'exercice de l'autorité parentale**.
- Si la **demande est en lien avec un aménagement de la scolarité**, vous devez transmettre une copie du **GEVA-SCO**, soit le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation.

Dans le cadre d'une première demande, il est rempli par le responsable de l'établissement scolaire. Si votre enfant a déjà un dossier à la MDPH / MDA, c'est l'enseignant référent qui renseigne le GEVA-SCO Réexamen au cours de la réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation.

Les **PIECES COMPLEMENTAIRES** :

- **Bilan orthoptique.**
- **Compte-rendu médical de spécialiste** si votre enfant a d'autres problèmes de la santé.
- **Rapport de suivi du service médico-social** accompagnant votre enfant.
- **Devis d'aide(s) technique(s), de travaux** pour adapter votre domicile si vous exprimez une demande de PCH.
- En cas de réduction d'activité professionnelle pour la prise en charge de votre enfant, joindre une **attestation de l'employeur justifiant la réduction du temps de travail**.
- En cas d'emploi rémunéré d'une personne, joindre **une attestation d'emploi** sur laquelle est précisé le nombre d'heures d'intervention (contrat de travail, facture d'un service d'aide à domicile)

→ Vous pouvez transmettre toutes les pièces que vous estimez utiles pour argumenter les besoins de compensation du handicap visuel de votre enfant.

Quelques sites ressources

[Site internet Mon Parcours Handicap](#) : pour télécharger le formulaire de demande, les certificats médicaux et comprendre comment compléter les documents.

[Formuler une demande en ligne.](#)

Vos interlocuteurs

Les établissements accompagnent les personnes déficientes visuelles. [Répertoire des établissements disponible sur le site de la FAAF.](#)

La **MDPH / MDA** de votre département.

Juin 2025

Rédigée par Mélanie JAIN, assistante de service social
Initiatives Pour l'Inclusion des Déficients Visuels – IPIDV (Finistère)
Association membre du réseau de la Fédération des Aveugles et
Amblyopes de France